

**Compte Rendu Séance du Conseil Municipal
du 12 janvier 2017**

Le douze janvier deux mil dix-sept à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Michèle SONILHAC, Maire.

Etaient présents : Mme SONILHAC Michèle, M. LECHEVALIER Alain, M. MABIRE Jean-Claude, M. RENOUF Jean-Marie, M. FEUARDANT Guy, M. LECONTE Alain, M. MABIRE Edouard, M. PACILLY Michel, M. TARDIF Philippe, Mme CHANU Laurence.

Etaient absents : Mme CAILLOT Sylvie (a donné pouvoir à Jean Claude MABIRE), M. DROUET Yves-Marie, Mme DUTÔT Patricia, Mme GAULTIER Marie-Hélène.

Secrétaire de séance : Mme CHANU Laurence.

⇒ **Approbation du compte rendu de la séance précédente du Conseil Municipal :**

=====
Aucune remarque n'est exprimée par les membres présents.

⇒ **Ajouts à l'ordre du jour :**

=====
Madame le Maire demande au Conseil d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :
- Lotissement des Ecoles – Validation proposition honoraires plan topographique
Le Conseil donne son accord, le point portera le numéro 06.

⇒ **Informations du Maire :**

=====

- Vœux,
- Assainissement ROMONT – branchement des particuliers,
- Réunion CAUE,
- La Cale d'Accès,

01 Charte du Cotentin – Positionnement du Conseil Municipal

Madame le Maire présente au Conseil la charte fondatrice du Cotentin. Les communes doivent se positionner sur ce texte et choisir notamment le mode de désignation du bureau de l'Agglomération.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Edouard MABIRE, conseiller communautaire qui a répondu aux questions des membres du Conseil,
Après en avoir délibéré, le Conseil se déclare favorable au texte de la charte du Cotentin, par 9 voix pour et 2 abstentions Laurence CHANU et Michel PACILLY.

02 Fiscalité Professionnelle Unique – Nomination d'un représentant du C.L.E.C.T

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la création de la Communauté d'Agglomération du Cotentin à compter du 1^{er} janvier 2017, il convient de nommer un représentant de la commune pour la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).
Mme Michèle SONILHAC est nommée représentant du C.L.E.C.T de la Communauté d'agglomération du Cotentin.

03 Voirie rue Giquet – Validation devis

Madame le Maire informe le Conseil que des travaux de réfection de voirie en enrobé sont à réaliser rue Giquet et présente le devis reçu en Mairie signé « bon pour accord » le 24 octobre 2016.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

VALIDE le devis d'EUROVIA pour un montant de 6 328.50 euro HT,

AUTORISE le Maire à effectuer le règlement correspondant.

04 Bâtiments – Réfection toiture mille club

Madame le Maire présente au Conseil la proposition de la SARL PESNEL Stéphane se rapportant à des travaux d'entretien à réaliser sur la toiture du Mille Club (habillage d'un chéneau).

Le Conseil, après en avoir délibéré,

VALIDE le devis de l'entreprise PESNEL pour un montant de 1 370.48 euro HT,

AUTORISE le Maire à signer le document précité et effectuer le règlement correspondant.

05 Subventions 2017.

Après examen, le Conseil décide d'attribuer les subventions suivantes :

- ADEVA (Ass. Défense des Victimes de l'Amiante)	30.00 €
- Association d'Aide et d'intégration sociale	35.00 €
- Association Cantine Scolaire Les Moitiers	900.00 €
- Association Parents d'élèves Les Moitiers	870.00 €
- Association sportive du Collège A. Miclot	50.00 €
- Banque Alimentaire de la Manche	100.00 €
- Centre anti-cancéreux de Caen	35.00 €
- Club de l'Amitié	100.00 €
- Chorale Intermède	50.00 €
- Cœur d'enfant La Barjo	50.00 €
- Comice Agricole de Barneville	50.00 €
- Coopérative scolaire « Les Chardons Bleus »	100.00 €
- Côte des Isles Solidarité (Téléthon)	50.00 €
- Croix Rouge Française	50.00 €
- Groupe scolaire élémentaire de Bricquebec (CLIS)	50.00 €
- Judo-club	30.00 €
- Lycée Maritime et Aquacole	35.00 €
- Paralysés de France	35.00 €
- Prévention Routière	35.00 €
- Secours Catholique	35.00 €
- Secours Populaire	35.00 €
- SEP Ligue française contre la sclérose en plaques	50.00 €
- SNSM (Sauvetage en mer)	200.00 €
- US Côte des Isles	75.00 €
- Zone Fortement Ludoactive	40.00 €
- Divers	1 200.00 €

Le montant de 4 290 euro sera inscrit à l'article 6574 du budget de l'année 2017.

06 Lotissement des Ecoles – Validation proposition honoraires plan topographique

Madame le Maire présente au Conseil la proposition d'honoraires de la SCP SAVELLI se rapportant à l'établissement d'un plan topographique sur les parcelles C 697, 698 1278 et 1279 et voirie et chemin situés aux abords, ceci dans le cadre de l'aménagement du Lotissement des Ecoles.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

VALIDE le devis de la SCP SAVELLI pour un montant de 2 436.75 euro HT,

AUTORISE le Maire à signer le document précité et effectuer le règlement correspondant.

07 Questions diverses

- Aire de stationnement du Hameau Mauger,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

Affichage : 06.01.2017 - Convocation 06.01.2017

Conseillers en exercice : 14 – Présents 10 – Votants 11.

Aux Moitiers d'Allonne, le 13 janvier 2017

Le Maire, Michèle SONILHAC